

La fronde des médias français

France Réunion à TF1 des médias visés par le CSA dans la couverture des récents attentats.

Situation inédite dans les grands médias français. Alors qu'ils se livrent d'ordinaire à une véritable concurrence, les seize médias visés par le CSA dans le traitement de l'attentat à la rédaction de "Charlie Hebdo" et des événements qui suivirent se sont assis à la même table. Les dirigeants des grandes entreprises audiovisuelles publiques et privées qui se réunissent à huis clos, pour parler déontologie, c'était impensable. Cela a pourtant eu lieu, hier après-midi, au siège de TF1.

Rappel des faits. Le 12 février dernier, après avoir épluché 500 heures de direct entre le 7 et le 9 janvier, en télévision et en radio, le CSA a adressé à seize médias 36 avertissements pour "atteinte à l'ordre public", "atteinte au respect de la dignité de la personne humaine" et pour avoir révélé pendant leurs directs des informations sensibles susceptibles de "menacer gravement" la vie des otages. Des avertissements assortis de menace d'amendes ou autres sanctions en cas de récidive visant : TF1, France 2, France 3, France 5, Canal +, France 24, Euronews, I-Télé, LCI, BFM TV, Europe 1, France info, France inter, RFI, RMC et RTL.

La crainte des théories complotistes

Le lendemain, l'AFP répercutait les protestations des rédactions de France 2, BFMTV, RTL, I-Télé, France 24 et RMC qui dénonçaient dans un communiqué commun l'"injonction au silence" du CSA, qualifiant sa réaction de "volonté de mise au pas", "clairement attentatoire à la liberté d'informer". Ces six chaînes de télévision et de radio estiment que, par ses avertissements, le CSA "déroule le tapis rouge aux fausses informations, aux théories complotistes qui fleurissent déjà sur les réseaux sociaux, loin des regards et des compétences des Sages" du CSA. Radio France International, Eu-

rope 1 et la chaîne privée TF1 se sont également indignées, appelant le CSA à "respecter l'indépendance des journalistes et la liberté d'informer".

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession a, quant à lui, réaffirmé que "la déontologie est du seul ressort des journalistes et des rédactions". Il a rappelé que "les journalistes ne sont pas au-dessus des lois et quand ils sont mis en cause, ont à en répondre chaque fois devant les juridictions compétentes".

Garant de la déontologie

Enfin, il n'a pas hésité à tancer le gendarme de l'audiovisuel : "Le CSA est une instance administrative dont les responsables sont nommés par des politiques et est donc particulièrement malvenue pour vouloir trancher dans les questions regardant exclusivement la déontologie des journalistes et au-delà, la liberté de l'information."

"Le CSA veut occuper la place qu'une véritable Instance nationale de déontologie devrait avoir. C'est la création de cette instance que propose le SNJ depuis plusieurs années, et il n'est pas le seul. Cette instance d'autorégulation indépendante et tripartite, associant des représentants des journalistes, des éditeurs et du public, compétente sur le respect de l'éthique professionnelle, doit être rapidement mise en place", a demandé le SNJ qui va se pourvoir devant la juridiction compétente, contre les décisions du CSA. Hier après-midi, les médias visés par ces décisions se sont mis d'accord sur un texte commun qu'ils étaient en train de finaliser à l'heure où nous bouclons et qui devrait être rendu public dans la matinée.

Virginie Roussel

"La déontologie est du seul ressort des journalistes et des rédactions."

LE SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES